

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 9 décembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	42
VOTANTS	52

CONVOCAATION

Datée	Du 09/12/21
Affichée	du 09/12/21

OBJET

Autorisation au Président
d'engager, de liquider et de
mandater les dépenses
d'investissement avant le vote
des budgets

Monsieur Pascal SUARD a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs : Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSÉLIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
François HUREL a donné pouvoir à Jean SELLIER
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Absente excusée : Nadège TROUILLET

Absents : Philippe CROTEAU
Alexandra DEPARIS-AUBRIL

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, informe les membres du Conseil que selon l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités locales :

"Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le vote des budgets étant prévu en février 2022, il convient de donner à Monsieur le Président l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants répartis par chapitre comme suit :

Budget général :

Chapitre	Budget total	Taux de 25%
20 Immobilisations incorporelles	688 156	172 039
21 Immobilisations corporelles	1 123 378	280 844
23 Immobilisations en cours	12 234 682	3 058 670
TOTAL	14 046 216	3 511 553

Budget pépinière d'entreprises :

Chapitre	Budget total	Taux de 25%
21 Immobilisations corporelles	7 460	1 865
23 Immobilisations en cours	200 000	50 000
TOTAL	207 460	51 865

Budget PSLA :

Chapitre	Budget total	Taux de 25%
21 Immobilisations corporelles	40 000	10 000
23 Immobilisations en cours	114 852	28 713
TOTAL	154 852	38 713

Budget assainissement affermage :

Chapitre	Budget total	Taux de 25%
20 Immobilisations incorporelles	662 670	165 668
21 Immobilisations corporelles	78 796	19 699
23 Immobilisations en cours	2 821 293	705 323
TOTAL	3 562 759	890 690

Budget assainissement régie :

Chapitre	Budget total	Taux de 25%
20 Immobilisations incorporelles	111 440	27 860
21 Immobilisations corporelles	138 540	34 635
23 Immobilisations en cours	212 424	53 106
TOTAL	462 404	115 601

- Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal et budgets annexes pépinière d'entreprises et PSLA,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux budgets annexes assainissement

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits définis ci-dessus jusqu'au vote des budgets 2022.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Accusé de réception en préfecture
n° 200068468-20211216-2021-12-16-222-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

Acte rendu exécutoire après
publication le 23 décembre 2021

Le Président,
Jean SELLIER

